

Décision n° 2014-1601
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 décembre 2014
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
l'opérateur IP Directions

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d'attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l'utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d'interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu le récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-2639 en date du 4 octobre 2006 attestant du dépôt par l'opérateur IP Directions d'un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l'opérateur IP Directions reçu le 2 décembre 2014, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Après en avoir délibéré le 16 décembre 2014 ;

Décide :

Article 1 - A compter du 16 décembre 2014, les dispositions attribuant à l'opérateur IP Directions (Siren : 490 818 556) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

Type de ressources	Ressources restituées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 12	2011-0920	26/07/2011
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 99 28	2009-0069	29/01/2009

Article 2 - Le directeur des services de communications électroniques et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur IP Directions.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI